



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 75087

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la revalorisation du statut des permanenciers auxiliaires de régulation médicale (PARM) attendue par tous les personnels, ainsi qu'il a pu le constater en Loir-et-Cher. Quel est le calendrier finalement retenu par le Gouvernement pour la revalorisation du statut des PARM, de la catégorie C à la catégorie B de la fonction publique hospitalière ? Il demande si, pour bénéficier de cette revalorisation, les PARM en activité devront repasser un concours, alors même qu'ils en ont déjà réussi un pour rentrer dans la fonction publique hospitalière comme PARM, ou s'ils pourront, ce que les PARM du Loir-et-Cher estiment légitime, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75087

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3576

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)